

# ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

Séance ordinaire du 6 avril 2021

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue par vidéoconférence, mesure d'urgence (COVID-19) sous recommandation du MAMH, ce sixième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un, 19 h 30 et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Ginette Bradley, Elizabeth Tomaras, Martine André et Louise Chénier ainsi que Messieurs les conseillers André Bélanger et Marc Lafontaine tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Philip Lapalme.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Philip Lapalme, déclare la séance ouverte à 19 h 59.

## **ORDRE DU JOUR**

**2021-04-074**

## **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire dépose l'ordre du jour avec les corrections suivantes :

- Ajout du point 3 : Mot du maire

Le maire, Philip Lapalme, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que rédigé.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-04-075**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2021.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-076**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 4 MARS 2021 – 19 H 30**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2021, relativement à l'adoption du budget et du PTI 2021, est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par le conseiller André Bélanger  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2021.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-077**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 4 MARS 2021 – 20 H**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2021, relativement à l'adoption du règlement de taxation pour l'année 2021, est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Martine André,  
appuyé par le conseiller André Bélanger  
Est-ce à l'unanimité?  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2021.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-078**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 17 MARS 2021**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2021.

Monsieur le Maire demande le vote:

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **MOT DU MAIRE**

Monsieur le Maire d'adresse aux citoyennes et aux citoyens de Vaudreuil-sur-le-Lac pour relater les diverses étapes qui ont été accomplies par le conseil municipal et l'administration municipale depuis le début de leur mandat qui a été débuté fin 2020. Plusieurs règlements et politiques ont été adoptés en vue de faciliter la gestion de la Municipalité. Monsieur le Maire mentionne également qu'il travaille actuellement sur l'avancement du dossier de la préservation du boisé de Vaudreuil-sur-le-Lac. D'autres détails suivront à cet égard.

### **TRAVAUX PUBLICS**

**2021-04-079**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION CAMARA – BRIS RUE BOSQUET**

CONSIDÉRANT les travaux qui ont été effectués en urgence par Construction Camara, le 5 février dernier;

CONSIDÉRANT la facture 015695 reçue à la suite de ces travaux;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mandat donné à Construction Camara;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à Construction Camara un montant maximal de 1 868,34 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-413-00-521.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-080**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – KALITEC SIGNALISATION – DÉLINÉATEUR ET ANCRAJE**

CONSIDÉRANT l'achat de délinéateur et de système d'ancrage, tel que commandé en juin 2020;

CONSIDÉRANT la facture 26125 reçue à la suite de ces achats;

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à Kalitec Signalisation un montant maximal de 1 003,85 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-355-00-649.

Monsieur le Maire demande le vote:

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-081**

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – EUROFINS-ENVIRONEX- ANALYSES D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire analyser régulièrement l'eau potable qui dessert la population de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-253 mandatant la firme Eurofins-EnvironeX pour effectuer les analyses d'eau potable jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des analyses ont été effectuées par la firme Eurofins-EnvironeX au mois de janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme pour 2021;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Eurofins-EnvironeX afin d'effectuer les analyses d'eau potable sur le territoire de Vaudreuil-sur-le-Lac, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à Eurofins-EnvironeX un montant maximal de 4 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-413-00-419.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-082**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉAL HUOT INC.– CADRE ET COUVERCLE**

CONSIDÉRANT l'achat d'équipement pour les égouts, des cadres et des couvercles sanitaires;

CONSIDÉRANT la facture 5467447 reçue à la suite de ces achats;

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,  
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à Réal Huot inc., un montant maximal de 929,49 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-413-00-521.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**URBANISME**

**2021-04-083**

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –  
PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC. – SERVICES  
PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME**

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-02-042 demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de prolonger le délai au 15 décembre 2021 pour permettre à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac de se concorder au règlement 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'afin de se régulariser dans les délais demandés, il est primordial que la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac bénéficie d'un service d'accompagnement professionnel en urbanisme;

CONSIDÉRANT la grande expertise en la matière de la firme Provencher Roy Associés Architectes Inc.;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par la conseillère Martine André  
**ET RÉSOLU**

D'OCTROYER le mandat à la firme Provencher Roy urbanismes inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Provencher Roy Associés Architectes Inc. un montant maximal de 4 024,13 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Provencher Roy Associés Architectes Inc. un montant maximal de 1000 \$, taxes incluses, pour les afférents (frais de déplacement et les frais d'impression) à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine et M. André  
Contre : G. Bradley et L. Chénier  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**2021-04-084**

**NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT AU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux 2 ans, conformément à l'article 5 du Règlement 202 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE deux membres du CCU, Messieurs Maurice Lafoley et Danick Archambault, font partie du comité depuis déjà deux ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces deux membres à renouveler leur mandat à titre de membre citoyen sur le CCU;

CONSIDÉRANT le procès-verbal du CCU daté du 19 août 2020;

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,  
appuyé par la conseillère Ginette Bradley,  
**ET RÉSOLU**

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

DE RENOUVELER le mandat de Maurice Lafoley, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 septembre 2022, conformément à l'article 5 du *Règlement 202 constituant un comité consultatif d'urbanisme*.

DE RENOUVELER le mandat de Danick Archambault, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 septembre 2022, conformément à l'article 5 du *Règlement 202 constituant un comité consultatif d'urbanisme*.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-085**

### **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ARBRES ET PASSION INC. – TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs arbres du territoire de Vaudreuil-sur-le-Lac sont malades ou en mauvais états et doivent être abattus;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectués à deux entreprises différentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir une hauteur minimale de certains arbres afin de préserver le sentier d'hébertisme;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Arbres et Passion inc.;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Arbres et Passion inc. selon les termes et conditions énoncés dans leur offre de services;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise Arbres et Passion Inc. un montant maximal de 16 096,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **LOISIRS ET COMMUNICATIONS**

**2021-04-086**

### **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CLAUDE MATTE ARCHITECTES INC. – ANALYSE DU CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'état vétuste du Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT son utilisation chaque année par le camp de jour estival et la préoccupation du Conseil municipal pour la sécurité de ses citoyens;

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

CONSIDÉRANT QU'UNE inspection complète doit être effectuée sur le Centre des loisirs afin d'en connaître son état et de bien cibler les investissements et les interventions à faire sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens seront consultés dans le cadre de projets que le Conseil municipal souhaiterait soumettre à sa population pour le Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT son utilisation chaque année par le camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QU'une inspection complète doit être effectuée sur le bâtiment avant d'entreprendre des travaux pour l'isolation et la climatisation;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour accomplir les travaux d'inspections générales demandés;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Claude Matte Architecte inc.;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Claude Matte Architecte inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à Claude Matte Architecte inc.un montant maximal de 6 438.60 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-50-411.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-087**

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – JOSÉE  
GUILLEMETTE – 100E ANNIVERSAIRE DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac célèbre cette année son 100<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Guillemette a travaillé sur le projet du 100<sup>e</sup> anniversaire à titre d'employée municipale;

CONSIDÉRANT la disponibilité de Madame Guillemette pour continuer le projet;

CONSIDÉRANT sa proposition d'offrir une banque de 118 heures;

Il est proposé par la conseillère Ginette Bradley,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à Madame Guillemette selon les termes et conditions énoncés dans sa proposition;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à payer la somme maximale de 3 000 \$, à même le poste budgétaire 02-701-91-990.

Monsieur le Maire demande le vote:

## **Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac**

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-088**

### **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉCOLE DE TENNIS PASCAL CHARRON – COURS DE TENNIS ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire offrir à ses citoyens la possibilité de suivre des cours de tennis à l'été 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'école de Tennis Pascal Charron, qui est spécialisée dans la gestion et l'enseignement de tennis;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'école de Tennis Pascal Charron;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à payer la somme maximale de 5 000 \$ à l'école de Tennis Pascal Charron, à même le poste budgétaire 02-701-70-990.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-089**

### **APPROBATION – GRILLE DE TARIFICATION POUR LES COURS DE TENNIS À L'ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT le taux horaire de l'École de Tennis Pascal Charon était de 25 \$/heure en 2020 et est maintenant de 27 \$/heure en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les différents tarifs, entre 2016 et 2020, n'ont augmenté que de 5 \$;

CONSIDÉRANT l'augmentation du niveau de vie général;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par le conseiller André Bélanger  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la grille tarifaire suivante pour l'été 2021 :

<b>Cours pour enfants</b>		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>3<sup>e</sup> enfant</b>
Balles rouges / 5-7 ans	2 heures par semaine	110 \$	100 \$	95 \$
Balles oranges / 8-9 ans	3 heures par semaine	135 \$	125 \$	120 \$
Balles vertes / 10-11 ans	3 heures par semaine	135 \$	125 \$	120 \$
Club ado / 12 ans et +	4 heures par semaine	160 \$	150 \$	145 \$

Monsieur le Maire demande le vote:

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES**

Les questions reçues portent sur :

- Pourquoi le conseil municipal a eu le temps de congédier le directeur général alors qu'il n'avait pas le temps de renouveler les contrats de travail?
- Pour quelles raisons la Municipalité est-elle poursuivie?
- Est-ce possible de permettre aux citoyens d'assister virtuellement aux séances du conseil municipal?
- Est-ce possible d'obliger les propriétaires qui habitent les terrains contigus à la Carrière au bout de la rue des Ormes, à réparer leurs clôtures?
- Est-ce possible d'installer à nouveau les pancartes "*Interdiction de stationner*" au bout de la rue des Ormes?
- Est-ce possible d'obtenir des détails et de connaître la pertinence de l'achat de l'équipement informatique pour la salle de location du Centre communautaire?

### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

**2021-04-090**

### **APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MARS 2021**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2021-02 et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2021 déposées lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT que certains montants des salaires nets n'ont pas été dûment autorisés pour le mois de décembre, janvier et février 2020;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mars 2021 et les salaires nets non autorisés de décembre 2020, janvier et février 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 345 707,31 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	289 030,31 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	23 306,61 \$
Salaires nets	13 494,46 \$
<b>TOTAL</b>	<b>325 831,38 \$</b>

Salaires nets décembre 2020	7 435,21 \$
Salaires nets janvier 2021	8 589,15 \$
Salaires nets février 2021	3 851,57 \$
<b>TOTAL</b>	<b>19 875,93 \$</b>

# ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : G. Bradley  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

## **COMPTE RENDU DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
9 février 2021	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Dépôt – Version finale du projet de règlement du schéma d'aménagement	Jean-Yves Poirier, Président de la table régionale d'aménagement
11 décembre 2020	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Versement aide financière – COVID-19	Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et des changements climatiques

## **AFFAIRES COMMENCÉES**

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **GREFFE**

### **DÉPÔT – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES – ÉLECTIONS PARTIELLES 2020**

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim procède au dépôt de la liste des donateurs et au rapport de dépenses pour l'élection partielle du 13 décembre dernier. (formulaire DGE-1038)

### **RESSOURCES HUMAINES**

**2021-04-091**

### **PROLONGEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC**

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-02-036 et 2021-03-049 relatives au partage des services administratifs avec la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale se terminait le 5 avril 2021;

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger ladite entente aux mêmes termes et conditions, et ce, pour une durée indéterminée;

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,  
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine  
ET RÉSOLU

DE PRONLONGER l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Polycarpe pour une durée indéterminée;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Saint-Polycarpe.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-092**

**DÉMISSION – EMPLOYÉE # 700075**

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 700075 a remis le 10 mars dernier sa démission à titre de secrétaire-trésorière adjointe à la direction générale pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée # 700075 à titre de Secrétaire-trésorière adjointe à la direction générale de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, effective à compter du 7 avril 2021.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-093**

**MODIFICATION – POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE REPRÉSENTATION ET DE CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-03- 053 adoptant la *Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la Politique;

Il est proposé par la conseillère Martine André,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire modifiée*;

D'AUTORISER le maire, Philip Lapalme et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire modifiée de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac donnant plein effet à la présente.

## **Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac**

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-094**

### **ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite s'assurer de la sécurité de ses employés ainsi que de ses citoyens en instaurant une *Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires*;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une telle politique est prévue par la *Loi encadrant le cannabis*;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires*;

D'AUTORISER le maire, Philip Lapalme et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires, donnant plein effet à la présente.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-095**

### **ADOPTION- ANNEXE B – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution 2021-03- la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté la *Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac*, le 17 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les différentes annexes devaient être adoptées ultérieurement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'annexe B de ladite *Politique*;

Il est proposé par la conseillère Martine André,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'annexe B de la *Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac*;

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-096**

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DEVEAU  
AVOCATS – SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire retenir les services juridiques de la firme Deveau avocats relativement à un mandat touchant les ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la nature des dossiers et l'expertise recherchée;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Deveau avocats;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Deveau avocats selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Deveau avocats un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-130-00-412.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**FINANCES**

**2021-04-097**

**DÉPÔT ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES  
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU  
VÉRIFICATEUR EXTERNE 2019**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que le *Code municipal* prévoit également que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la Municipalité selon les modalités établies par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

DE DÉTERMINER que le rapport du maire devra être diffusé sur le site internet et transmis via l'infolettre.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

**AFFAIRES DIVERSES**

**2021-04-098**

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET FÉDÉRAL DE FINANCER ET D'ACCÉLÉRER LES PROJETS DE BRANCHEMENT À INTERNET HAUTE VITESSE AUX RÉSIDENCES MAL OU NON DESSERVIES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a effectué un recensement de son territoire qui révèle qu'encore plus de 2200 résidences sont toujours mal ou non-desservies par un service internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE les projets de branchement des résidences sont extrêmement onéreux et que ni la MRC ni les municipalités locales n'ont les budgets nécessaires pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les télécommunicateurs n'ont aucune obligation de desservir toutes les maisons du territoire malgré les subventions qu'ils reçoivent sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, l'accès à internet haute vitesse est un impératif sans lequel l'emploi à domicile est impossible et qu'en conséquence, toute reprise économique doit être accompagnée d'un accès universel à internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT les difficultés pour les petits télécommunicateurs de réaliser des projets de branchements causés par les délais et les coûts associés à l'accès aux poteaux d'autres télécommunicateurs;

CONSIDÉRANT le manque évident de compétition dans l'industrie des télécommunications;

CONSIDÉRANT QU'après 12 mois de pandémie mondiale, aucune stratégie nationale n'a été mise en place pour brancher toutes les résidences du territoire québécois;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
**ET RÉSOLU**

DE DEMANDER au gouvernement fédéral et au CRTC de tout mettre en œuvre pour accélérer dans la plus grande urgence, le branchement à internet haute vitesse, d'accélérer les processus de branchement et d'accès aux poteaux aux moyens et petits télécommunicateurs et de favoriser la compétition dans l'industrie des télécommunications;

DE DEMANDER au gouvernement provincial de financer un maximum de projets d'accès à un internet haute vitesse de qualité pour l'ensemble des citoyens du territoire;

QUE la présente copie soit envoyée aux municipalités locales pour appui, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac**

**2021-04-099**

### **APPUI – SENSIBILISATION DES MOTONEIGISTES AU RESPECT DES SENTIERS AMÉNAGÉS ET DES MESURES DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le sport de la motoneige est très convoité à chaque hiver;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs motoneigistes utilisent les sentiers de plusieurs sentiers dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que ce sport soit encadré et règlementé afin que ce loisir continue d'être agréable et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE particulièrement cette année, il a été remarqué une plus forte affluence sur les différents sentiers de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le Lac désire appuyer la Municipalité de Saint-Polycarpe et sensibiliser les utilisateurs des sentiers au respect des sentiers aménagés, de la signalisation et des diverses consignes de sécurité;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par le conseiller André Bélanger  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER l'appui des différents clubs de motoneigistes pour sensibiliser annuellement leurs membres à redoubler de prudence et à ralentir aux abords des villages des municipalités;

DE DEMANDER aux utilisateurs des différents sentiers de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de respecter les sentiers aménagés à cet effet et de respecter les différentes règles de sécurité lors des saisons subséquentes;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la Municipalité de Saint-Polycarpe et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 361-2021 RELATIF AUX ANIMAUX**

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de *Règlement 361-2021 relatif aux animaux* est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Marc Lafontaine à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**2021-04-100**

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2021 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac juge donc approprié d'adopter un règlement conformément aux dispositions de cette *Loi*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Martine André le 1er février 2021, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 1er mars 2021, le tout

## **Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac**

conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller André Bélanger,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro 357-2021 relatif aux modalités de publication des avis publics*.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-04-101**

### **ADOPTION – RÈGLEMENT 358-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q c.C-27.1 1 prescrit l'adoption d'un règlement relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit assurer le respect des règles relatives à la passation des contrats prévues à la loi et vise à établir des mesures destinées notamment à :

- 1) Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2) Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;
- 3) Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4) Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 5) Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 6) Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

## ***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac***

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité doit adopter un règlement de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 et le cinquième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec prévoient une obligation de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 212.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer à certains officiers municipaux de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Martine André, et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal du 1er mars 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public sur le site internet pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT les modifications apportées verbalement audit règlement séance tenante et expliquées verbalement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER que le *Règlement numéro 358-2021 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire*.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac**

2021-04-102

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2021 REMPLAÇANT LE  
RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 342 (RMH 330-  
2021)**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation relative au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1er mars 2021 par le conseiller Marc Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D.ADOPTER le *Règlement 359-2021 remplaçant le règlement relatif au stationnement 342 – (RMH 330-2021)*.

QUE le Règlement entrera dûment en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-04-103

**ADOPTION – RÈGLEMENT 328-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 328 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil du Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le 5 novembre 2012 le *Règlement 328 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifié pour les municipalités locales et les municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer à la législation, le conseil municipal doit modifier le *Règlement 328 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* et ajouter les règles d'après-mandat s'appliquant aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Elizabeth Tomaras et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

## **Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par la conseillère Martine André  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement 328-03 modifiant le règlement numéro 328 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

Monsieur le Maire demande le vote:

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier  
Contre : aucun  
Monsieur le Maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES**

Aucune question.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller André Bélanger relate qu'il aurait préféré appuyer que la méthode de calcul pour la ristourne de la Sûreté du Québec soit reportée en 2022 et non dès 2021. Monsieur Bélanger demande également de voir la facturation en lien avec l'entente intermunicipale avec Saint-Polycarpe ainsi que de voir les relevés de la carte de crédit.

La conseillère Martine André désire connaître la date que les vérificateurs financiers viendront à la Municipalité pour les états financiers 2020.

La conseillère Louise Chénier aimerait obtenir un suivi quant au dossier relatif à la protection du boisé RA-10.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 41 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,  
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Le maire

---

Anne-Marie Duval

---

Philip Lapalme

Je, Philip Lapalme, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Vaudreuil-sur-le-Lac***

toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142(2) du *Code  
municipal*